



Comité des fêtes de Boiesmont

*Organise son concours
de maisons décorées pour Noël !*



8 Décembre : Fin des inscriptions sur la page facebook du comité des fêtes ou par mail cdfboiesmont@yahoo.fr.



8-15 Décembre : Publications des photos des maisons sur le compte Facebook et vote par "like".

15 Décembre : Passage du jury pour noter les maisons.



20 Décembre; 20h30 : Remise des prix au chateau lors de la soirée jeux

Les prix :

Première place : Panier garni d'une valeur de 90€

Deuxième place : Panier garni d'une valeur de 60€

Troisième place : Panier garni d'une valeur de 30€



*Aidez nous à apporter la Magie de Noël
dans notre village !*



Règlement du concours

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Comité des fêtes de Boisemont organise un concours des illuminations de Noël.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Boisemontais dans la décoration de leur maison ou de leur balcon.

Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons individuelles, de jardins, ou de balcons.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la commune de Boisemont.

Les membres du jury sont exclus du concours.

Les participants devront permettre l'accès de leurs illuminations aux membres du jury si celles-ci ne sont pas visibles de la rue.

Les Boisemontais désirant participer au concours doivent s'inscrire par mail auprès du comité des fêtes de Boisemont avant le 08 décembre 2024 cdfboisemont@yahoo.fr

ARTICLE 4: CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

1- Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations et leur harmonie.

2- Sens artistique : originalité, créativité, mise en scène.

3- Les décorations « de jour » (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation par les jurés

4- L'aspect écologique et éco-responsable des décorations.

5- Les votes des Boisemontais sur les réseaux sociaux

ARTICLE 5: COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres du bureau du comité des fêtes Mme Pouly Sylvana, Mr Albertosi Jean Michel, Mme Cognard Severine, Mr Brussot Guillaume, Mr Jouanin Franck, de Mme Briandet Rebecca et de Mr Vauzanges Alain.

ARTICLE 6: RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur.

ARTICLE 7: DROIT A L'IMAGE

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports.

ARTICLE 8: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

ARTICLE 9: ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Les résultats seront communiqués le jour de la soirée jeux de société du comité des fêtes le vendredi 20 décembre 2024 à 20h30 au château de Boisemont.

Le comité attribuera un prix aux 3 premières maisons du classement

-1 er prix: un panier garni d'une valeur de 90€

-2ème prix: un panier garni d'une valeur de 60€

-3ème prix: un panier garni d'une valeur de 30€